

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 15/12/2021
ID Télétransmission : 033-213300635-20211214-120866-DE-1-1

Date de mise en ligne :

certifié exact,

**Séance du mardi 14
décembre 2021
D-2021/418**

Aujourd'hui 14 décembre 2021, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h53 à 18h10

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

M.BOUISSON présent à partir de 15h15, M.FETOUH présent à partir de 15h25, M.MARI présent à partir de 16h06. Mme DELATTRE présente jusqu'à 16h03, M.ROBERT présent jusqu'à 18h30, Mme CERVANTES-DESCUBES, M. BOUDINET et M. POUTOU présents jusqu'à 20h51. M.GHESQUIERE absent de 15h45 à 18h26.

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Pascale ROUX, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS,

Aide exceptionnelle à la réalisation d'une expertise structure sur les immeubles collectifs

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les effondrements et périls imminents dans le centre historique ont amené la Ville et la Métropole à mettre en œuvre un plan d'action de lutte contre l'habitat dégradé, pour lequel le concours de l'Etat est sollicité. Un retour d'expérience sur la gestion de crise est actuellement en cours, dont les préconisations alimenteront le plan d'action. Des études techniques à l'échelle du périmètre des effondrements sont également lancées pour analyser les éventuelles fragilités du secteur.

Un des fils conducteurs de ce plan d'action est la responsabilisation des propriétaires dans l'entretien et la conservation de leur immeuble. C'est dans ce sens, que les fédérations et syndicats professionnels ont été mobilisés dès les premiers effondrements en juin.

Une étape importante, pour permettre aux propriétaires et syndic de se positionner en tant qu'acteur responsable de l'entretien d'un immeuble, est la réalisation d'une expertise structurelle. Les résultats de cette expertise devront permettre aux propriétaires de lancer les travaux nécessaires. En effet, les pouvoirs de police interviennent dans un deuxième temps, si le propriétaire n'agit pas et devient défaillant dans la sauvegarde de l'immeuble.

Pour prendre en compte le caractère inédit de cette série de sinistres, et développer le recours à ces expertises dans ce contexte, il est proposé de mettre en place une aide exceptionnelle et limitée dans le temps, suffisamment incitative pour déclencher la décision des propriétaires.

Les caractéristiques de l'aide proposée sont les suivantes :

- Montant : 50% du montant TTC, dans un plafond de 1000 € par immeuble
- Immeuble d'habitat collectif en mono propriété ou copropriété
- Bénéficiaires : propriétaire (personne physique ou personne morale) ou syndicat des copropriétaires
- A titre indicatif, les missions à intégrer dans une expertise structure sont rappelées en annexe. L'expertise structure ne se confond pas avec le Diagnostic technique global (DTG) des copropriétés, mais peut l'alimenter en partie. Pour rappel, les syndicats de copropriété ont l'obligation de présenter au vote en assemblée générale des copropriétaires la réalisation d'un DTG.

L'aide structure est prioritairement destinée aux immeubles situés dans le périmètre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain à volet copropriétés dégradées (OPAH RU CD) dont le périmètre est annexé. La subvention peut également être accordée après étude de dossier, et en fonction des crédits disponibles, pour des expertises réalisées sur des immeubles bordelais en dehors de ce périmètre.

L'enveloppe exceptionnelle dédiée à cette action devrait permettre d'accompagner 200 à 300 immeubles. Un co-financement avec l'Etat est recherché.

Le paiement de l'aide se fait sur facture et après transmission du rapport d'expertise à la collectivité

Le dossier de demande de subvention sera à télécharger sur le site de la ville et à renvoyer à l'adresse expertisestructure@bordeaux.fr.

Une communication auprès des syndics et du grand public permettra la mobilisation de cette aide exceptionnelle à la réalisation d'expertise. Sa durée est limitée à une année après le vote de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE RENOUVEAU BORDEAUX
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 14 décembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Stéphane PFEIFFER



Aide à l'expertise structure pour les immeubles collectifs du centre de Bordeaux

Formulaire N°1 : Demande de subvention (partie devis)

<p>Mono propriété <input type="checkbox"/></p> <p>Copropriété <input type="checkbox"/></p>
Nom du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires :
<p>Personne publique <input type="checkbox"/></p> <p>Personne morale <input type="checkbox"/></p>
<p>Propriétaire occupant <input type="checkbox"/></p> <p>Propriétaire bailleur <input type="checkbox"/></p>
Nom et adresse du demandeur :
Adresse de l'immeuble :
Année de construction de l'immeuble :
Nombre de logements :
Date du devis d'expertise :
Date estimée de la réalisation de l'expertise :
Montant TTC de l'expertise :

A titre indicatif, une expertise structure comprend les missions contenues dans le document en annexe.

Pièces à joindre :	Devis détaillé de l'expertise commandée Photo de l'immeuble
Dépôt du dossier :	A l'accueil de la Cité municipal - 4 rue Claude Bonnier - 33000 Bordeaux (9h à 17h) Par mail : expertisestructure@mairie-bordeaux.fr Par courrier : Mairie de Bordeaux - Place Pey Berland - 33045 Bordeaux Cedex

Suite au dépôt de votre dossier, un courrier de la ville de Bordeaux vous informera de l'éligibilité de votre demande à l'aide exceptionnelle.

Une fois l'expertise réalisée, merci de renvoyer le formulaire N°2 "Demande de paiement" avec la copie de l'expertise et la facture acquittée.

Missions contenues dans une expertise structure

Composant	Éléments d'information
Façades	Type de matériau (pierre, briques, etc...) Etat d'entretien Verticalité, planéité Fissuration Forme des fissures Equérrage des fenêtres Etat des menuiseries extérieures (étanchéité à l'eau)
Balcons	Matériau constructif Liaison au mur Fissuration Horizontalité Etat d'entretien des garde-corps
Escalier	Horizontalité des marches Liaison des marches au mur d'échiffre
Murs d'échiffre	Type de matériau (pierre, briques, etc...) Etat d'entretien Verticalité, planéité Fissuration Forme des fissures
Paliers	Fissuration (en sous-face notamment) Horizontalité
Murs porteurs	Type de matériau (pierre, briques, etc...) Etat d'entretien Verticalité, planéité Fissuration Forme des fissures

Composant	Éléments d'information
Toiture	Type de toiture Etat d'entretien Infiltrations d'eau
Descentes d'EP/EU/EV	Positionnement des évacuations et matériaux Etat d'entretien
Souches de cheminées en toiture	Etat d'entretien, fissuration
Humidité	Niveau d'humidité intérieur des locaux en étages Niveau d'humidité intérieur des caves Infiltrations d'eau par les murs Présence d'eau dans les caves
Réseau électrique	Etat d'entretien Gainage des fils
Réseau gaz	Etat général des conduites Protections des conduites
Salubrité	Niveau général (propreté des parties communes, ventilations, etc..)
Sécurité d'accès	(Rampes d'escalier, fenêtres d'escalier, garde-corps, marches d'escalier, etc..)
Planchers	Type de matériau (bois, acier, etc...) Fissuration (en sous-face notamment) Horizontalité Fissurations et décollements du revêtement de plancher
Cloisons	Types de matériau (plâtres, briques, etc..) Etat d'entretien Verticalité, planéité Fissuration Forme des fissures
Fondations	Type et constitution (si visibles)



Aide à l'expertise structure pour les immeubles collectifs du centre de Bordeaux

Formulaire N°2 : Demande de paiement (partie paiement)

Mono propriété <input type="checkbox"/>
Copropriété <input type="checkbox"/>

Nom du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires :

Personne publique <input type="checkbox"/>
Personne morale <input type="checkbox"/>
Propriétaire occupant <input type="checkbox"/>
Propriétaire bailleur <input type="checkbox"/>

Nom et adresse du demandeur :

Adresse de l'immeuble :

Date de réalisation de l'expertise :

Montant TTC de l'expertise sur facture :

A titre indicatif, une expertise structure comprend les missions contenues dans le document en annexe.

Pièces à joindre :	RIB du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires Facture acquittée détaillée Expertise
Dépôt du dossier :	A l'accueil de la Cité municipal - 4 rue Claude Bonnier - 33000 Bordeaux (9h à 17h) Par mail : expertisestructure@mairie-bordeaux.fr Par courrier : Mairie de Bordeaux - Place Pey Berland - 33045 Bordeaux Cedex

La subvention vous sera confirmée par un courrier de la ville de Bordeaux et versée sur le compte indiqué.

Après réalisation de l'expertise, les propriétaires sont tenus d'assurer le bon entretien et la sauvegarde de leur immeuble.

Aide à l'expertise structure

Périmètre

Le périmètre prioritaire est le périmètre en jaune ci-dessous.

Les demandes se situant en dehors de ce périmètre prioritaires sont examinées dans la limite des crédits disponibles.

